



Contravention routière "Stationnement dangereux"

Par **Madristar**, le **07/03/2016** à **18:43**

Bonjour, rnJ'ai reçus, il y a peu de temps, un avis de contravention "Stationnement dangereux" celui ci m'a été envoyé au "39 rue Rey Loras" alors que mon adresse est le "39 H rue Rey Loras" (l'adresse indiquée sur la carte grise est bien la bonne "39 H rue Rey Loras") puis je grâce à cette oublie de précision de l'adresse contester cet contravention ? rnAD.

Par **le semaphore**, le **07/03/2016** à **19:29**

Bonjour rnCe motif de contestation est inopérant, mais il y en a un autre incontestable.

Par **Madristar**, le **07/03/2016** à **20:20**

Merci d'avoir éclairée mon interrogation "le semaphore".rnSuite à votre réponse, je vous sollicite une seconde fois pour savoir quel motif de contestation serait incontestable?rnCordialement.rnAD.

Par **le semaphore**, le **07/03/2016** à **20:57**

Bonsoir rnSi je comprend bien , vous avez reçu a l'adresse inscrite sur le certificat

d'immatriculation une contravention pour infraction au stationnement dangereux à votre nom et vous êtes le titulaire du CI .rnC'est bien ça ? Vérifiez en haut à gauche de l'avis la phrase introductive ("le véhicule dont")rnSi le cas :rnAvez vous la ferme volonté de contester ?rnêtre auditionné en gendarmerie ou commissariat ?rndéposer des conclusions au greffe rnpasser une demie journée au tribunal ?rnEtre condamné à une amende de 150€ +31 de frais -20%rnVous pourvoir en cassation après rédaction et dépôt de mémoire rnou bien une amende supérieure à 150 € et interjeter un appel .rnA défaut de classement sans suite par l'OMP vous risquez le parcours décrit en supra.rnSi vous n'êtes pas effrayé du parcours découverte , je vous explique .

Par **Madristar**, le **10/03/2016** à **18:49**

Bonjour,rnC'est bien ça. La phrase introductive d'après moi, est la suivante, "Une a été relevée à votre rencontre, dont le détail figure ci-dessous." est-ce bien ça ?rnCela change quelque chose ?rnMon intention de contester n'est pas certaine, mais vous avez éveillé ma curiosité lors de votre première réponse et suite à la deuxième, je me dit pourquoi ne pas essayer si celle-ci me semble concluante en ma faveur. rnDésolé pour la réponse tardive, mes journées étaient chargées.rnAD.

Par **le semaphore**, le **10/03/2016** à **19:45**

Bonjour rnAvez vous été interpellé pour cette infraction ? rnavez vous présenté votre permis de conduire ?rnCar c'est ce que signifie la phrase "une infraction à été relevée à votre rencontre ..."

Par **Madristar**, le **13/03/2016** à **21:47**

BonjoursrnNon je n'ai pas été interpellé ni même eu à présenter mon permis.rnj'ai reçus cet avis de contravention par voie postal, tout simplement.rnAD.